



Compte-rendu du CTL le mardi 07 juillet 2020 à 9h00

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020 (pour avis)
2. Règlement intérieur de sécurité (pour avis)
3. Bilan de la campagne déclarative des revenus en 2020 (pour information)
4. Modalités d'ouverture au public dans les services de la DDFiP 37 (pour avis)
5. Trésorerie de Val Touraine Habitat : migration de l'office vers la comptabilité commerciale (pour avis)
6. Création du centre de contact de Tours (pour information) et avenir du CPS relais (pour avis)
7. Bilan de la campagne des entretiens professionnels des agents en 2019 (pour information)
8. Bilan du budget 2019 (pour information)
9. Bilan de la seconde campagne de recensement des demandes de télétravail (pour information)
10. Nouveau réseau de proximité (pour information)
11. Questions diverses.

Après la lecture des déclarations liminaires de la CGT de Solidaires et de FO (déclaration liminaire de la CGT en PJ), voici les réponses du Directeur :

- en cette période extraordinaire, il remercie les collègues qui se sont impliqués et qui ont une fois de plus fait la démonstration de leurs compétences
- concernant l'ordonnance sur le prélèvement de congés, il a appliqué le texte avec souplesse et en transparence avec les agents
- concernant la prime, pas plus pas moins que le message adressé aux agents (cf questions diverses)
- concernant les mutations (cf questions diverses)
- accord pour l'inversion des deux derniers points de l'ordre du jour.

1. Approbation du PV de la réunion du CTL du 16-01-2020 (pour avis)

N'ayant pas participé au CTL du 16 janvier 2020, la CGT n'a pas pris part au vote.

2. Règlement intérieur de sécurité (pour avis)

Il est demandé à la Direction de s'assurer que l'information aux agents est effective, notamment suite à la prise de nouvelles fonctions sur des missions d'accueil.

Vote : CGT 3 pour SOLIDAIRES 2 pour FO 2 abstentions CFDT 2 pour

3. Bilan de la campagne déclarative des revenus en 2020 (pour info)

Dans ce contexte de crise sanitaire, le DDFiP précise que la campagne IR s'est bien déroulée, et a démontré l'efficacité des contre-appels et des fiches-contact.

Mais nous ne pouvons passer sous silence la solidarité entre services et les collègues en renfort qui ont grandement contribué au bon « déroulement » de cette campagne, constat partagé de tous.

La CGT rappelle cependant que persistent les carences des messages téléphoniques : pas de message d'attente ce qui fait que l'utilisateur a l'impression que le service ne répond pas !

La Direction informe les OS que les standards de Chinon et Loches vont être remplacés.
Le DDFiP pense que ce genre de problèmes se réglera avec un P.U.V. (plateau unique virtuel) à l'instar des banques et assurances.

4. Modalités d'ouverture au public dans les services de la DDFiP 37 (pour avis)

« La Direction en rêvait, la COVID l'a fait »

*en éloignant le public de nos services »... révision des horaires d'ouverture sans RDV à la **baisse**.*

Si nous pouvons agréer à cette meilleure lisibilité pour l'utilisateur, néanmoins nous déplorons une nouvelle dégradation de l'accueil au public.

La Direction rétorque que le processus de labellisation des maisons France Services a repris dans le département avec une nouvelle vague prévue en septembre : la solution est donc toute trouvée !!!

Vote : CGT 3 contre SOLIDAIRES 2 contre FO 2 contre CFDT 2 pour

5. Trésorerie de Val Touraine Habitat (pour avis)

Fermeture de VTH : suite à la migration de l'OPH de la comptabilité publique vers une comptabilité commerciale : transfert finalisé !!!

Vote : CGT : 3 contre SOLIDAIRES : 2 contre FO: 2 contre CFDT : 2 abs.

6. Création du centre de contact de Tours (pour info) et avenir du CPS relais (pour avis)

Du CPS avec 25 emplois au Centre de Contact avec 21 emplois !

Créé au 01 janvier 2020 avec une installation prévue au 01 septembre 2020, pour peu que les collègues nouvellement arrivés puissent être rapidement formés pour être habilités et opérationnels (peu probable !)

Démarrant avec 21 agents, la Direction prévoit une montée en charge à 40 personnes en 2021.

Sous réserve des suppressions d'emploi inhérentes à la Loi de Finances pour 2021.... !!

Souvenons-nous du CSRH prévu à terme avec 50 emplois et qui compte 36 emplois implantés aujourd'hui.

Quant aux effets sur l'EDR, il est probable que 2 voire 4 emplois s'évaporent....

Alors qu'on nous annonce cette montée en charge, on décide d'ores-et-déjà de supprimer des emplois de cette structure de renfort...à suivre !

Vote sur l'avenir du CPS Relais (comprendre suppression du CPS relais):

CGT : 3 contre SOLIDAIRES : 2 contre FO: 2 contre CFDT : 2 pour

7. Bilan de la campagne des entretiens professionnels des agents en 2019 (pour info)

Voir document.

Ces chiffres ne traduisent pas pour autant le mal-être persistant des agents.

8. Bilan du budget 2019 (pour info)

Voir document.

Nous sommes à nouveau intervenus sur le dossier du remplacement des ouvrants du Champ-Girault (partie à finir du RDC et 1er étage)

S'agissant d'un bâtiment domanial, la Direction souhaite un cofinancement avec le Préfet de Région, toujours pas enclin à ce jour...à suivre !!

9. Bilan de la seconde campagne de recensement des demandes de télétravail (pour info)

Un bilan est fait à partir des télétravailleurs conventionnels : nul doute que les envies sont grandes de le voir se développer.

La DG est fin prête puisqu'elle a passé une commande très importante de micro-ordinateurs portables...à suivre

Des GT télétravail ont déjà eu lieu et d'autres sont prévus au calendrier des instances nationales.

10. Questions diverses

✓ Accueil Champ-Girault

Si la CGT a décidé de quitter la séance lorsque sera abordé le point suivant à l'ordre du jour, à savoir le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), il n'en reste pas moins qu'il devient plus que jamais nécessaire de nommer rapidement un gestionnaire supplémentaire du site, avec le projet de la Direction d'y installer nombre de services extérieurs.

✓ Bilan prélèvement de congés

Il est probable que nous disposerons de la moyenne des jours précomptés sur le département.
La transparence de ces précomptes a été faite entre les agents et les chefs de service, avec le souci d'un constat partagé.

✓ Bilan prime COVID

Là cela devient plus compliqué !

Au-delà d'un message adressé la veille aux OS :

« Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, le Gouvernement a décidé de verser une prime exceptionnelle (exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales) en signe de reconnaissance aux fonctionnaires de catégorie A, B et C particulièrement mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire.

Dans la limite d'un plafond de 30 % de l'effectif, les personnes potentiellement bénéficiaires de cette prime doivent avoir été :

- *particulièrement mobilisées pendant l'état d'urgence sanitaire ;*
- *soumises à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité de fonctionnement de service ;*
- *confrontées à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail (ou assimilé).*

Cette prime exceptionnelle est, pour les agents de la DGFIP, de 330 ou de 1 000 euros selon la durée d'implication de l'agent, l'intensité et la continuité de sa mobilisation ainsi que les sujétions particulières assumées.

Les agents qui n'auraient pas eu à assumer un surcroît de travail significatif ou n'auraient pas manifesté un engagement particulier ne sont pas éligibles à la prime exceptionnelle, et cela même s'ils étaient dans le plan de continuité de l'activité (PCA).

Les agents dont ce n'est pas l'activité principale mais qui se sont portés volontaires pour l'exercice de missions prioritaires ont naturellement vocation à être pris en compte dans l'exercice.

En Indre-et-Loire, dans une démarche d'objectivation partagée entre les chefs de service et l'équipe de direction, les bénéficiaires de la prime exceptionnelle ont été déterminés par la combinaison de 3 critères (présence, surcroît de travail et mobilisation) affectés chacun d'un coefficient de pondération arrêté par le DDFiP (le travail à distance étant également pris en compte mais dans une proportion réduite en raison de contraintes moindres qu'un travail en présentiel).

Sur la base des informations transmises par les chefs de service et des critères pondérés visés supra, il a été établi une liste des bénéficiaires de la prime exceptionnelle - avec une ventilation entre les deux montants de 330 et 1000 euros - soumise à l'analyse des Directeurs de pôle puis à l'arbitrage et à la validation du Directeur.

Pour votre information, un courrier signé des ministres a été adressé en fin de semaine dernière aux agents bénéficiaires de la prime exceptionnelle.

Cordialement. »

Pas plus de précisions, pas plus de transparence...les seules informations susceptibles de nous être transmises relèvent du pourcentage d'agents concernés par l'attribution de la prime.

✓ Mutations au 01/09/2020

Les demandes de l'ensemble des élus sont nombreuses (cf. déclaration liminaire) puisque hormis la possibilité de prendre RDV avec la Direction pour soutenir les dossiers d'agents nous ayant sollicités, nous n'avons eu aucune information.

Nous attendons avec impatience le résultat des mouvements : espérons qu'il soit accompagné d'un bilan éclairant.

N'hésitez pas à l'issue de la publication des mouvements sur ULYSSE37 que nous relaierons sur notre site local, à nous contacter si besoins.

D'autre part, le président nous informe que le prochain CTL aura entre autres pour ordre du jour le paiement de proximité.

11. Nouveau réseau de proximité (pour info)

Le jour d'après c'est maintenant !

Pour la DGFIP, l'urgence est de reprendre les chantiers en cours : la loi de transformation publique et le NRP...

Pour la CGT, l'urgence est de continuer à lutter contre ces projets dévastateurs pour nos missions et nos emplois, c'est pourquoi à l'instar de Solidaires et FO, nous quittons la séance.

Les élus de la CGT Finances publiques en CTL, Michèle RENAUDIN, Thierry DURIN, Séverine MANDEREAU, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Irène GAILLARD et Jean-Louis ROGUET.